

## L'organisation du travail mine la santé



La Suisse prône un changement individuel de style de vie. C'est inefficace, explique Gianfranco Domenighetti, dans sa préface au livre de Jean-François Marquis sur les conditions de travail et le chômage qui maltraitent la santé.

© MR

---

Par Gianfranco Domenighetti, professeur, Lugano

L'impact sur la santé des travailleurs des conditions dans lesquelles le travail est accompli n'a plus besoin d'être démontré [1]. Une riche littérature scientifique internationale a été produite sur cette thématique, notamment à partir des années 1980. Ces recherches ont en très grande partie été ignorées par la politique et par l'opinion publique. Si elles avaient été prises en compte, elles auraient en effet obligé à s'interroger sur le modèle de développement économique néolibéral qui a dominé la planète à partir de la chute du Mur de Berlin et qui a changé en profondeur, à l'intérieur des entreprises, l'organisation du travail, les règles du management et les politiques des ressources humaines.

La recherche de Jean-François Marquis représente l'analyse la plus exhaustive jamais conduite en Suisse sur l'impact des conditions de travail sur la santé. Elle met à jour ce domaine de recherche pour la Suisse, à l'année 2007. L'étude montre notamment que « les travailleurs non exposés à des conditions de travail à risque sont une minorité » et que « les risques psychosociaux sont plus fréquents que les risques physiques, mais [que] ces derniers sont loin d'être marginaux ». Cette constatation est importante, car l'accent mis cette dernière décennie sur les risques psychosociaux (appelés « nouveaux risques ») a donné la fausse impression que les « vieux risques » avaient quasiment disparu. En réalité, note Marquis, « plusieurs risques ergonomiques ont des prévalences importantes. Même les risques physiques avec les prévalences moyennes les plus basses (les risques biologiques, chimiques ou liés aux radiations ainsi que les expositions à des vibrations ou à des températures très basses) ont une fréquence notable (au moins une personne employée sur cinq) dans les branches où ce type de conditions de travail sont les plus courantes. » (...)

### Insécurité de l'emploi et santé

Parmi les risques psychosociaux ou « nouveaux risques », on peut inclure la peur de perdre son emploi et de tomber au chômage. Du point de vue « subjectif » et probablement aussi « objectif », ces risques représentent pour la majorité des travailleurs dépendants les « pires » événements indésirables pouvant leur arriver, notamment dans des périodes difficiles sur le marché de l'emploi. (...) En Suisse, la prévalence de travailleurs dépendants ayant peur de perdre leur emploi était de 11.5 % (350'000 personnes) en 2004 et, selon un sondage de Gallup International, de 23 % (correspondant à 800'000 travailleurs) en novembre 2008. En août 2009, 420'000 personnes étaient au chômage total ou partiel ou bien à la recherche d'un emploi en Suisse. On sait d'ailleurs que chaque crise laisse sur le carreau un « surplus » de chômeurs, qui ne seront plus absorbés par le marché du travail.

La littérature scientifique montre que cette insécurité détériore significativement la satisfaction au travail, les relations avec les collègues et les supérieurs, le désir sexuel et l'estime de soi et qu'elle va augmenter le risque d'être l'objet de mobbing, le stress, les troubles du sommeil, les états dépressifs, la consommation de médicaments psychotropes et d'alcool, les troubles musculo-squelettiques de même que les maladies cardiovasculaires, notamment les infarctus. De plus, les personnes ayant des problèmes de santé exacerbés par la peur de perdre leur emploi renoncent à s'absenter du travail pour consulter un médecin, afin de limiter le risque d'être identifiées comme des personnes « fragiles » et donc éligibles, avant d'autres, pour subir les conséquences des restructurations et des pratiques de « downsizing » organisationnel. (...)

## Quelles solutions ? Des remèdes économiques et sociaux

La recherche de Marquis confirme et actualise pour la Suisse les résultats de la littérature scientifique qui montrent que l'exposition aux risques ergonomiques, chimiques et biologiques, l'intensification des rythmes de travail, l'importance des pressions sur l'exécution des tâches, l'insécurité quant au maintien du poste de travail et le chômage sont les principaux déterminants qui influencent la santé des travailleurs. L'analyse confirme aussi que l'exposition à des risques « physiques » de santé augmente à mesure que le statut professionnel baisse ; c'est également le cas pour les risques de type « psychique », mais seulement pour les hommes.

Une conclusion plus générale et politique est que les principaux déterminants de la santé sont, et ont toujours été, de type économique et social et que les remèdes ne pourront donc être qu'économiques et sociaux. Le modèle biomédical qui est à la base de l'étiologie des maladies a très probablement détourné les « préventologues » de la mise en œuvre d'actions visant les vraies priorités en matière de santé publique. En effet, l'évidence résultant des recherches épidémiologiques et sociologiques montre que ce sont des facteurs en dehors du contrôle individuel (socio-économiques, légaux, environnementaux) qui influencent les risques ergonomiques, chimiques, biologiques et psychosociaux auxquels les individus sont exposés.

Aujourd'hui encore, les interventions de santé publique se limitent pourtant à promouvoir des modifications des « styles de vie », ce qui est d'ailleurs plus simple et moins conflictuel que des interventions visant des changements de type économique et social. Cela a cependant conduit à la mise en œuvre d'interventions de santé publique en très large mesure inefficaces, car non applicables par les classes sociales moins favorisées. De plus, ces dernières sont ainsi indirectement culpabilisées, car tenues pour responsables de comportements dont la cause, en réalité, échappe en grande partie à leur contrôle.

Aujourd'hui, c'est l'économie dans son ensemble (nationale et, surtout, mondiale) qui fait office d'employeur. Dans le processus économique, le bonheur et le bien-être matériel de la main-d'œuvre représentent des objectifs nécessairement secondaires. En effet, si un choix doit s'opérer entre un impératif économique (réaliser ou maximiser un profit) et un impératif humain (assurer la qualité ou la sécurité de l'emploi), ce sera toujours le premier qui prévaudra.

Pour terminer, je fais le vœu et j'exprime l'espoir que les résultats de cette recherche ne se limitent pas à ajouter une

publication à un curriculum vitae ou un bouquin dans une bibliothèque, mais qu'ils soient repris par les médias et rendus publics. Non pas pour déprimer encore davantage l'opinion publique, mais pour contribuer à sensibiliser les citoyens d'un pays qui les appelle régulièrement à donner leur avis sur des questions touchant, souvent, des choix de société.

[1] Extraits tirés de la préface de « Conditions de travail, chômage et santé. La situation en Suisse à la lumière de l'Enquête suisse sur la santé en 2007 », Jean-François Marquis, Cahiers libres, Editions Page deux, Lausanne, mars 2010, 178 pages.